



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2010

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 - absent

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. **SERVICE D'URBANISME**
 - a. Article 59 de la LPTAAQ - Nouvelles demandes
8. **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Soirée des bénévoles
 - b. Subvention à la Maison des Jeunes
9. **SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. ...
11. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. ...
12. **ADMINISTRATION**
 - a. Échange de terrains avec la Corporation des aînés
 - b. Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
 - c. Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge
 - d. Nomination de l'ancien Hôtel de Ville
 - e. Le prix « À part entière » de l'Office des personnes handicapées du Québec



13. AGENDA POLITIQUE

- a. Demande de la MRC de Lotbinière - achat d'un camion échelle

14. VARIA

- a. Motion de remerciement

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14537-02-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14538-02-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Janvier

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 199.92 \$
Cathy Bergeron	4 449.74 \$
Martin Miller	2 309.00 \$
Renault Lepage	4 644.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 986.57 \$
Membres du conseil et cadres	29 129.85 \$
Employés voirie et bureau	47 533.92 \$
Service de sécurité incendie	6 899.11 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	2 356.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 390.13 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2010 :	91 309.01 \$



Comptes payés - Janvier

Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	760.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	5 121.14 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	1 224.00 \$
Succession Jean-Claude Lafleur	2 ^e versement - achat de terrain	86 066.72 \$
Club de patinage les Dorisseaux	Subvention	2 100.00 \$
École secondaire Beaurivage	Publicité dans l'album des finissants	70.00 \$
Office du Tourisme de Lotbinière	Adhésion 2010	115.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle REER des élus	1 638.88 \$
Succession Jean-Claude Lafleur	Intérêts sur 1 ^{er} versement	1 721.33 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - service incendie	167.90 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - ajustement déc.	317.30 \$
Table agroalimentaire Chaudière-App.	Journée de travail	15.00 \$
GazMétro	Gaz - caserne	879.55 \$
Michelle Martineau	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 820.52 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
Petite Caisse	Renflouement	176.68 \$
Télus	Téléphone	578.06 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de janvier	665.80 \$
L'Impériale	Essence et diesel	3 737.27 \$
Total des comptes payés pour le mois de janvier 2010 :		114 505.15 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Janvier

École des Quatre-Vents	Location du gymnase	472.50 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	531.75 \$
Ministère des Finances	Permis de réunion pour soirée d'humour	75.00 \$
Angela Bergeron	Surveillance du gymnase	472.50 \$
Sonia Rousseau	Remboursement du cours aquarelle	95.00 \$
Monsieur Party	Avance - location de jeux gonflables	474.08 \$
Manon Dufresne	Remboursement des cours Performance C2	145.00 \$
Hockey mineur Lotbinière	Publicité dans album CC	125.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de janvier 2010 :		2 390.83 \$

Comptes à Payer - Janvier

Aide informatique G. Gosselin	Soutien informatique	152.38 \$
Ass. des professionnels à l'outillage	Cotisation 2010	105.00 \$
Ass. québécoise du loisir municipal	Cotisation 2010	356.48 \$
Auclair & Landry	Réparer pompe et remplacer pièces	1 365.75 \$
Batteries du Québec inc.	Chargeur et batteries	155.77 \$
Béton Laurier inc.	Plaques pour balai mécanique	677.25 \$
Bureau en gros	Sous-main	34.83 \$
Buroplus St-Agapit	Papeterie	584.14 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièce	108.23 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces et accessoires	178.51 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Buffet - réunion des maires	274.21 \$
CGER	Location et entretien camion-citerne	7 055.14 \$
Commercial maintenance Chemical	Dégraisseur	989.95 \$



Coop fédérée de Québec	Propane - salle communautaire	923.04 \$
C.T.M. Québec inc.	Antenne et base pour bureau et pièces	449.65 \$
Cuisiconcept	Coupe de pied en mélamine	16.93 \$
André Desruisseaux	Fichoir manuel	20.32 \$
Document Express	Impressions pour ass. des loisirs	886.94 \$
Encadrements Desrochers	Encadrement de 9 toiles	597.65 \$
Enseignes Pala	Enseigne Hôtel de Ville	1 224.69 \$
Envir'eau puits inc.	Honoraires professionnels - puits municipaux	790.13 \$
EIRS Alarme	Surveillance réservoir incendie et garage	108.37 \$
ESSOR	Assurances générales	78 467.86 \$
EXOVA	Analyses d'eau - étangs	319.44 \$
Fabrique de Saint-Apollinaire	Messes & cartes d'offrandes	18.00 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	2e versement - déneigement	3 647.75 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneus balancés	22.58 \$
Gestion A. Laviolette inc.	Honoraires professionnels	1 000.00 \$
Grégoire & fils ltée	Transport de pneus	282.19 \$
Jacques Caron enr.	Produits d'entretien	836.68 \$
Louise Jobidon	L'Heure du conte	185.00 \$
Labo. de canalisations souterraines	Recherche de fuite sur réseau	366.84 \$
Léopold Delisle inc.	2e versement déneigement et bris	29 875.98 \$
Linde	Location de bouteilles	780.70 \$
Marché Veilleux	Divers achats pour réunions	36.97 \$
Ginette Moreau	Remb. de frais de déplacement	67.62 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	35 661.68 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 858.24 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide - service incendie	238.81 \$
Judith Nadeau	Fermeture du chalet	80.00 \$
Denise Olivier	Remb. achat de livres	230.90 \$
Quincaillerie 2000 enr.	2e versement déneigement	39 957.69 \$
Peintures Extra inc.	Module skate parc	343.13 \$
Placide Martineau inc.	Pièces	78.24 \$
Plania (Groupe Conseil Environnement inc.)	Consultation urbanistique	361.20 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau d'éclairage public	944.76 \$
Première Avenue communication	Publicité dans le Guide du citoyen	169.31 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Heures de machinerie, pièces et accessoires	667.75 \$
Recyclage Granutech inc.	Récupération de pneus	1 007.41 \$
Resotel	Modifier ligne téléphonique	124.16 \$
Johanne Savard	Clubs de lecture et livres	91.65 \$
Services technologiques A.C. inc.	Contrat de service et modification système	20 218.42 \$
Services Frimas inc.	Devis de performance et maintenance janvier	410.11 \$
Signoplus	Enseigne ski de fond	45.15 \$
Société VIA inc.	Cueillette 2009 et rejet de 6%	10 896.60 \$
Centre de Télé-recharge	Timbres	3 705.68 \$
Variétés Dafy	Gants	147.87 \$
Ville de Lévis	Achat d'eau	3 491.73 \$
Westburne Division de Rexel	Détecteur de voltage	43.70 \$
Xérox Canada	Photocopieur et achat agrafes	320.78 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2010 :		257 057.94 \$

ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ - NOUVELLES DEMANDES

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire sur la construction de résidences en zone agricole provinciale, numéro 210-2009, est en vigueur depuis le 10 mars 2009;



ATTENDU QUE le volet 1 de ce règlement permet la construction de résidences permanentes ou saisonnières dans l'affectation " îlots déstructurés ";

ATTENDU QU'après presque un an d'application à Saint-Apollinaire, certaines modifications devraient être apportées au RCI de la MRC de Lotbinière pour être cohérent avec la réglementation municipale d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quelques demandes de la part de contribuables désirant modifier ou ajouter des îlots déstructurés sur le territoire de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire signifie à la MRC de Lotbinière son intention de lui soumettre sous peu, les détails des modifications demandées.

Adopté à l'unanimité

14540-02-2010
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 7000 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 7000 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 13 mars prochain et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus.

Adopté à l'unanimité

14541-02-2010
point no 8b

SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes est toujours active et qu'il est nécessaire d'allouer un budget à cet organisme pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant annuel de 20 000 \$ à cet organisme pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité

14542-02-2010
point no 9a

PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

ATTENDU QUE le projet de protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Sainte-Croix;

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie du présent protocole d'entente souhaitent encadrer la mise en œuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie déjà existantes en prévoyant notamment comment seront remboursées les dépenses relatives à une demande d'assistance et les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;



ATTENDU les discussions intervenues entre les parties;

ATTENDU les nouvelles dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE le présent protocole abroge toute autre entente conclue entre les parties signataires aux présentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le présent protocole comme s'il était au long cité et d'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, ainsi que la directrice générale, Martine Couture, à signer ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

14543-02-2010
point no 12a

ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA CORPORATION DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Maison des aînés située au 52, rue de l'Église sera agrandie en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot adjacent numéro 3 384 788 sur lequel les locataires et les visiteurs de la Maison des aînés se stationnent;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot appartenant à la Municipalité est une rue projetée;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable que la rue projetée soit déplacée au centre du terrain de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire à utiliser une partie du lot 3 384 788 à des fins de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire cède une parcelle du lot 3 384 754, d'une superficie de 732.4 m², à la Municipalité de Saint-Apollinaire, en échange d'une parcelle du lot 3 384 788, d'une superficie de 372.8 m²;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la Notaire Christine Bergeron afin de procéder à l'acte d'échange des parcelles de terrains énumérées ci-dessus. Ces parcelles sont plus amplement décrites dans la description technique préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 17 juin 2009. Les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre seront assumés par la Municipalité afin de compenser pour la perte de terrain.

La Mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

14544-02-2010
point no 12b

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5, pour et à l'acquit de la Municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

Adopté à l'unanimité

14545-02-2010
point no 12c

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée en février 2007 visant la signature d'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne et de s'engager à verser un montant annuel équivalent à 0.10 \$ per capita à la campagne collective de fonds de la Croix-Rouge. Ce qui équivaut à un montant de 458.70 \$ pour l'année en vigueur. Ceci afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

Adopté à l'unanimité

14546-02-2010
point no 12d

NOMINATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville est maintenant situé au 11, rue Industrielle;

ATTENDU QU'un nouveau nom devra être attribué à l'édifice sis au 94, rue Principale;

ATTENDU QU'en 1919, le village a été nommé Francoeur, jusqu'en 1974;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De baptiser le bâtiment du 94, rue Principale : *Place Francoeur*.

Adopté à l'unanimité

14547-02-2010
point no 12e

PRIX « À PART ENTIÈRE » DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec présente le prix « À part entière », en hommage aux réalisations favorisant la participation sociale des personnes handicapées;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière déposera la candidature de Monsieur Michel Lemay, directeur de l'Association des personnes handicapées de Lotbinière, pour le travail exemplaire fourni à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, tout en favorisant leur autonomie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire offre son appui à la MRC de Lotbinière pour soumettre la candidature de Monsieur Michel Lemay au prix « À part entière ».

Adopté à l'unanimité

14548-02-2010
point no 13a

DEMANDE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE – ACHAT D'UN CAMION-ÉCHELLE

ATTENDU la demande de la MRC de Lotbinière datée du 18 décembre 2009 concernant l'achat d'un camion-échelle pour la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le comité de Service d'incendie en commun de Laurier-Station est défavorable à l'achat d'un camion-échelle usagé, mais pourrait être favorable à l'achat dudit camion régionalement;

ATTENDU la recommandation du service de prévention des incendies de la MRC de Lotbinière datée du 26 octobre 2009;

ATTENDU QUE le conseil juge que ce camion doit être acquis que par la municipalité locale et non régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'aviser la MRC de Lotbinière que la municipalité de Saint-Apollinaire est défavorable à l'achat d'un camion-échelle régionalement.

Adopté à l'unanimité

point no 14a

MENTION DE FÉLICITATIONS

Madame la mairesse prend la parole afin de remercier la directrice générale, Martine Couture pour le travail accompli lors du déménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville. Mme Couture a mené avec beaucoup de doigté et de professionnalisme ce dossier de par sa présence et de son sens de l'organisation, sans négliger les nombreuses autres responsabilités qui lui incombent. Les travaux se sont déroulés de façon ordonnée et les résultats semblent satisfaire la grande majorité des utilisateurs et utilisatrices.

Des remerciements également à tous les employés municipaux (personnel de bureau et personnel de la voirie) qui ont contribué de façon efficace au déménagement. Tous n'ont pas ménagé leurs efforts afin que les travaux soient effectués le plus efficacement possible et que le service à la population puisse être assuré.

14549-02-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} février soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



14550-02-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} février 2010, à 19 h 56.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 1^{er} mars